

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 1 mars 2013  
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20  
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00  
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25  
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

## **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Floirac/Libération - Avenant n°7 de la convention A NRU du projet de rénovation urbaine- Ajustement technique de la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux- Autorisations**



Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1-Le contexte :

Par délibération n°2006/0216, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée avec la ville de Floirac sur un projet de renouvellement urbain d'envergure avec le soutien de l'ANRU, des bailleurs et du GIP GPV des Hauts de Garonne..

Pour mémoire, un diagnostic de l'existant a permis à l'époque, d'opérer un certain nombre de constats sur le secteur du Bas Floirac.

En effet ce secteur était constitué par un tissu très hétérogène comprenant :

- de vastes secteurs anciennement exploités devenus des friches industrielles suite à un déclin d'activités,
- des quartiers d'habitat social construits dans les années 1970, avec plusieurs cités dont celle de la Libération,
- et enfin des quartiers d'habitat individuel ancien (habitat ouvrier des années 1950).

Malgré la présence d'axes structurants, le réseau viaire est resté assez peu hiérarchisé et incomplet concernant la partie basse de Floirac.

Le quartier du bas Floirac était donc très enclavé et la cité de la Libération rassemblait, pourtant, à elle seule, près de 23% de la population du bas Floirac (710 logements et 1700 habitants).

Dans ce contexte, l'intervention sur la Cité Libération a constitué une des principales actions du projet de rénovation urbaine lancé en 2006, et à cette occasion, il fut décidé d'approuver les termes d'une convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine sur le quartier de Libération à Floirac.

Cette convention-cadre a permis d'apporter des réponses à la réalisation de 2 objectifs généraux :

- le développement d'une offre de logements afin d'augmenter la capacité résidentielle du territoire tout en introduisant une importante mixité sociale pour modifier, en profondeur l'image générale du territoire concerné,

- mais aussi le développement du maillage hiérarchisé, lisible et cohérent à l'échelle du territoire.

Elle a fait l'objet d'une signature, le 26 juin 2006, par les différents partenaires : l'ANRU, la commune de Floirac, l'association foncière Logement, la Cub et divers bailleurs sociaux (Aquitanis, l'Habitation Economique, Clairsienne) en association avec le GIP/GPV et l'Etat.

Depuis 2006, 6 avenants sont intervenus et ont contribué à faire évoluer le dispositif initial comme suit :

- Avenant n°1 (simplifié en avril 2008) : pour la fusion de 3 lignes d'opérations de démolition (phase 1 Aquitanis),
- Avenant n°2 : (simplifié en octobre 2008) : avec une fusion de 3 lignes de démolition (phase 2 Aquitanis) et plusieurs affichages : des moyens financiers, du programme d'aménagement actualisé, de reconstitution de l'offre, du programme d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage ville et Cub,
- Avenant n°3 (juin 2009) : pour l'intégration des 3,8 M € supplémentaires consentis par l'ANRU et pour fixer les engagements des partenaires sur les opérations éligibles au titre du Plan de Relance,
- Avenant n°4 (simplifié en janvier 2010) : permettant d'assurer des recalages de nature technique et financière pour les opérations d'aménagement impactées par la convention de 2006,
- Avenant n°5 (mars 2010):avec un redéploiement des subventions du Plan de Relance au bénéfice de l'aménagement de la place Hilaire pour la ville de Floirac.
- Avenant n°6 (février 2011) : pour la prise en considération des éléments techniques (économies possibles à réaliser sur les logements sociaux) et assurer un prolongement de la conduite de projet sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

Dans la démarche du renouvellement urbain, du Bas Floirac/Jean Jaurès/ Libération, le site de Libération a déjà été identifié comme site majeur et 2 démolitions sont intervenues, respectivement en 2008 (211 logements) et en 2010 (321 logements).

En outre, cette opération a fait l'objet d'un pilotage stratégique par le GIP/GVP nécessaire pour assurer une cohérence stratégique des opérations conduites sous le label ANRU.

Pour sa part, la Communauté urbaine de Bordeaux a participé activement à ce projet de rénovation et les 2 objectifs précités, portés par la convention initiale sont en concordance directe avec les différents documents d'urbanisme adoptés : le PLH, le PLU, le PDU.

C'est ainsi que l'accompagnement de la Cub, s'est traduit, plus particulièrement, par l'exercice d'une maîtrise d'ouvrage au titre d'actions d'accompagnement :

- pour l'aménagement d'espaces publics et de voiries,
- mais aussi, par des participations financières consacrées à la démolition et à la prise en charge de surcharges foncières,

- et pour de l'ingénierie de projet ainsi que par une participation au titre de fonds de concours pour la réalisation d'équipements nécessaires au projet ainsi qu'au bilan d'aménageur de l'opération démolition/reconstruction.

Aujourd'hui, la ville de Floirac a saisi la Cub pour la passation d'un avenant n°7, sous forme simplifiée, permettant d'assurer une actualisation de la convention.

## 2-OBJET DE L'AVENANT N°7 :

Le présent avenant a comme objectif d'acter les 4 modifications suivantes :

- la création d'une ligne budgétaire unique, par souci de simplification, pour les opérations de voirie restant à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de la Cub et de la ville de Floirac,
- la prolongation de la durée de la convention et ce jusqu'au 30 juin 2013 afin d'autoriser la poursuite de la réalisation des études rendues nécessaires depuis l'identification des zones dites « vulnérables » au risque inondation (conformément à la circulaire ministérielle du 7/04/2010),
- la mise en conformité de la convention initiale signée en 2006, avec la convention ANRU, validée le 28 avril 2010,
- et, enfin la mise en conformité de la convention avec les nouvelles dispositions du règlement général ANRU paru au JO du 9 juillet 2011 et du règlement comptable et financier approuvé le 20 juin 2011.

Cet avenant est sans incidence financière pour la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

**VU** la délibération communautaire n°2006/0216 du 24 mars 2006 : « Floirac – Libération : opération de renouvellement urbain – Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux »

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire au titre du projet ANRU de Floirac/Libération de procéder à l'adaptation de la convention par le biais de l'avenant n°7

**DECIDE**

**Article 1 :** autorise Monsieur le Président, à signer l'avenant n°7 de la convention du projet de rénovation urbaine « Floirac Libération » avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le dispositif, ci-annexé

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 MARS 2013**

**PUBLIÉ LE : 11 MARS 2013**

M. JEAN TOUZEAU